

ultérieures de nouveaux gTLD

ICANN67 | Forum virtuel de la communauté – GAC : discussions de suivi sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD
Mercredi 11 mars 2020 – 09h30 à 10h15 CUN

MANAL ISMAIL: Réunion du GAC sur les séries ultérieures. Nous poursuivons donc notre session. Nous avons deux séances de suite sur les séries ultérieures, avec une pause de 15 minutes. Donc nous avons en fait une séance de 45 minutes et une séance de 30 minutes.

Nous avons eu une excellente discussion hier sur les génériques fermés, les TLD fermés, ainsi que sur les PIC, les engagements d'intérêt public. Et il nous reste trois sujets aujourd'hui à traiter sur les alertes précoces, sur les demandes communautaires, et sur la question des régions faiblement desservies.

Donc je vais passer la parole aux responsables de ces thématiques, Jorge et Luisa, qui vont nous permettre de commencer cette séance.

LUISA PAEZ : Merci Manal. J'espère que vous m'entendez bien.

MANAL ISMAIL: Allez-y Luisa, nous vous entendons très bien.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ultérieures de nouveaux gTLD

LUISA PAEZ :

Merci beaucoup, bienvenue à tous pour cette séance. Je sais que l'expérience a été assez intense lors de la discussion sur les séries ultérieures au GAC, lors de la séance plénière. J'ai également pu participer au groupe de travail sur les procédures ultérieures, sur le PDP sur les procédures ultérieures, et j'espère que vous avez pu participer à ces séances.

Même si c'est un petit peu intimidant, je pense que cela vous permet de comprendre un petit peu comment le processus d'élaboration de politique ascendant fonctionne. Donc c'est un des avantages que vous aurez eus si vous avez écouté.

Je sais que pour la majeure partie, c'est une question que l'on débat au sein de notre groupe de travail sur le PDP depuis un certain nombre d'années. Certes, ceci représente un enjeu pour les gouvernements, donc de suivre ce qu'il se passe dans les différents domaines. Mais nous faisons tout notre possible avec les dirigeants du GAC, moi-même, Jorge, et toutes les personnes qui s'occupent du GAC, ainsi qu'avec le personnel de soutien au GAC, pour vous tenir au courant des priorités pour le GAC.

Et donc, lors de cette séance, nous avons donc 45 minutes et une pause de 15 minutes, et ensuite il y aura une autre séance de 30 minutes pour une discussion plénière pour les Sub Pro.

Le PDP ne se retrouvera pas aujourd'hui, il se retrouvera demain. Et si j'ai bien compris, il va parler de l'avis du GAC, des alertes précoces du GAC ainsi que du programme de soutien des candidats. Et je crois qu'il

y aura également la question des demandes communautaires. Donc voilà, nous allons suivre cet ordre préétabli. Nous avons les coprésidents Dave et Cheryl qui sont là, donc nous les remercions.

Donc, pour l'instant, nous allons parler de l'avis du GAC et des alertes précoces du GAC. Et ensuite nous parlerons des demandes de candidature de la communauté ainsi que du guide des candidats.

Pour cette réunion virtuelle, le groupe de travail sur le PDP n'a pas discuté de l'avis ni du guide, ni des demandes de candidature de la communauté, mais nous savons que cette discussion existe depuis un certain temps, et donc nous souhaitons donner aux membres du GAC une idée de là où ils en sont, de ce qu'ils prennent en considération et d'organiser certaines discussions.

Et, à la fin, après la pause donc, nous essayerons d'organiser un petit peu le GAC et de définir les étapes suivantes.

Donc je passe la parole à Jorge pour qu'il nous présente l'avis du GAC et les alertes précoces. Donc il va nous donner une présentation générale de ces deux sujets. Ensuite nous écouterons vos avis, et nous parlerons du groupe de travail sur le PDP pour les procédures ultérieures. Et Jeff et Cheryl, et bien n'hésitez pas à intervenir si vous avez quelque chose à ajouter.

JORGE CANCIO:

Vous nous entendez, c'est bon ?

ultérieures de nouveaux gTLD

MANAL ISMAIL: Oui.

JORGE CANCIO: Ah très bien, merci. Donc bonjour à tous, bonsoir, suivant les cas, Jorge au micro, du gouvernement suisse.

Alors, est-ce qu'on pourrait passer à la première diapositive sur les alertes précoces du GAC et sur l'avis du GAC ? Juste avant. Voilà, merci beaucoup.

Donc, à la base, je vais essayer de résumer de manière très succincte, en quelques minutes la discussion jusqu'à ce point, quelle était la situation, quelle est la situation depuis 2012, et ensuite, je parlerai un petit peu de la discussion que nous devons mener au GAC et des premières réactions. Et les membres du GAC qui sont intéressés pourront participer demain, lors de la séance de la GNSO sur les séries ultérieures qui aura lieu entre 15 h 45 et 17 h 45 heure UTC.

Donc au cours des jours passés, nous avons parlé des engagements d'intérêt public et des génériques fermés. Nous avons parlé des alertes précoces du GAC et de l'avis du GAC.

En termes de documents, nous vous avons envoyé différents supports avant la réunion. Nous avons la carte de score du GAC, carte d'évaluation du GAC, « scorecard », qui inclut beaucoup de détails.

Donc, en termes d'avertissements précoces du GAC, et bien il s'agit d'un premier avertissement pour toute demande de candidature dans la série de 2012, pour lesquelles les membres du GAC, que ce soit

individuellement ou collectivement, identifiaient un problème éventuel.

Donc, ce n'est pas une objection, cela ne mène pas à un processus qui résulte en un rejet de la demande de candidature, mais c'est simplement un avertissement ou une alerte précoce, par rapport à une demande, et donc pour laquelle il pourrait y avoir plus tard une objection formelle ou un avis du GAC formel par la suite.

Donc il y a eu un avis sur les nouveaux gTLD qui a été délivré au conseil d'administration de l'ICANN et qui pouvait prendre trois formes.

Cela a indiqué au conseil d'administration que la demande ne devrait pas être acceptée. L'avis du GAC devait donc être basé sur un consensus et, comme vous le savez, dans le domaine des principes opérationnels, il peut y avoir des objections officielles à cet avis du GAC.

Deuxième forme possible, dans le cadre des avis consensuels du GAC, donc en cas de préoccupations par rapport à certaines demandes spécifiques, donc ce silence, le dialogue avec le conseil d'administration, qui en fin de compte a le droit de prendre la décision définitive, avec un raisonnement au support de cette décision.

Et la troisième option, c'est pratiquement un veto. C'est un avis de préoccupation avec donc correction, option de correction. Et dans ce cas, la demande ne pouvait aller plus loin que s'il y avait correction et inclusion d'un engagement d'intérêt public par le demandeur.

Diapositive suivante s'il vous plait. Merci.

Nous avons, à plusieurs reprises, communiqué dans les discussions avec le groupe de travail sur les procédures ultérieures de la GNSO, et nous avons souligné nos points de vue par rapport à ces alertes précoces et cet avis du GAC. Nous pensons que ce sont des mécanismes tout à fait utiles pour identifier les demandes donnant lieu à des préoccupations en matière de politique publique. Et nous pensons donc que ceci fait partie intégrante des séries futures, et bien sûr que nous accueillons toute opportunité de parler de ces options.

Donc, depuis 2016 cet avis est obligatoire dans le cadre des statuts. Et puis nous avons également l'opportunité d'engager un dialogue direct avec le GAC pour les demandes sujettes à des alertes précoces.

Diapositive suivante.

Nous pourrions essayer de parler au cours des 15 minutes à venir des questions suivantes. Tout d'abord la prise en compte, la discussion actuelle au sein du groupe de travail sur le PDP. Il y a des propositions comme quoi l'avis du GAC sur certaines demandes ne devrait être basé que sur les lois nationales ou internationales. Certains dans le groupe de travail sur le PDP, apparemment, sont réticents par rapport à ces avis du GAC et au fait qu'ils soient basés sur d'autres raisons relatives à la politique publique. Donc je vous demande d'apporter vos commentaires par rapport à ça.

Deuxièmement, le guide du candidat doit exprimer le point de vue sur le groupe de travail sur le PDP et il doit omettre tout texte comme quoi

ultérieures de nouveaux gTLD

l'avis du GAC créerait une forte motivation pour le conseil d'administration comme quoi la demande ne devrait pas être approuvée. C'est ce dont je parlais tout à l'heure. Donc c'est une des trois options qui a été fournie dans le guide du candidat de 2004.

Et, troisièmement, il serait intéressant de savoir quelle est votre opinion par rapport à cette proposition de changement.

Il y a également une autre disposition dans la proposition de recommandation du groupe de travail sur le PDP comme quoi après cette première étape, l'avis du GAC devrait limiter ces avis et ne pas fournir d'avis sur les catégories, comme dans le cadre de 2012. Nous avons parlé hier du communiqué de Pékin, qui couvrait tous les génériques fermés.

Donc je vais conclure là-dessus. Et, bien sûr, je suis tout à fait disposé à répondre à toute question, autant que possible. Et je vous suggèrerais, Manal ou Luisa de gérer maintenant la discussion au GAC. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Excusez-moi, j'étais déconnectée l'espace d'un instant, mais je suis de retour.

Bien le micro est maintenant ouvert, si vous avez des commentaires, des questions, sur la question des avis, alertes précoces du GAC. Jeff ? Allez-y.

JEFF NEUMANN:

Merci, et merci à vous tous une fois de plus, de nous permettre à Cheryl et moi-même de participer activement. Merci.

Alors, j'aimerais ajouter quelque chose par rapport au deuxième point sur cette diapo. À savoir, à lui seul, ce point paraît plus drastique qu'il ne l'est réellement. Ce que le groupe de travail, ou plutôt l'une des raisons pour laquelle le groupe de travail essaye de modifier ou d'omettre cette rédaction, c'est parce que les nouveaux statuts parlent du seuil pour que le conseil d'administration de l'ICANN rejette l'avis du GAC. Et donc, le fait d'inclure ce texte va à l'encontre des statuts et sème une confusion aussi.

Et, deuxième raison pour omettre ce langage, c'est que dans les discussions avec les membres du conseil d'administration et plusieurs membres de la communauté c'est que la forte présomption selon laquelle le conseil d'administration ne devrait pas accepter cette candidature, c'est parce que les candidats et les membres de la communauté doivent se réunir pour négocier ou trouver une solution mutuellement acceptable par rapport au fait de, tout simplement, rejeter, d'emblée, cette candidature.

Donc modifier la candidature pour prendre en considération les alertes précoces du GAC, ça semble être un langage qui limite la capacité pour le conseil d'administration de l'ICANN et le GAC pour exprimer cette préoccupation.

ultérieures de nouveaux gTLD

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Jeff, de cette intervention. Nous disposons maintenant de toutes les informations nécessaires pour nous lancer dans le vif du sujet, entamer une conversation là-dessus. Kavouss ?

IRAN : Oui, bonjour à tous. Merci beaucoup Jorge et merci Luisa de toutes les informations que vous nous avez fournies au cours de ces trois derniers jours. Informations très intéressantes.

Je voulais faire un commentaire par rapport à ce que vient de dire Jeff. Au deuxième point, l'idée c'est que l'intention du langage actuel, qui apparait maintenant entre guillemets, va créer réellement une forte présomption de la part du conseil d'administration de l'ICANN selon laquelle la candidature ne devrait pas être acceptée.

Je pense qu'on en a discuté dans le cadre de la piste de travail numéro 2 en long, en large et en travers. Il s'agit d'une forte présomption, ça n'est pas une décision, c'est une présomption.

Toutefois, pour ne pas perdre de vue cette question fort importante, à l'attention de Jeff et d'autres, et pour ne pas être en disconformité vis-à-vis des statuts, il est important de maintenir le même langage par rapport à ce paragraphe numéro deux. Et là on pourrait dire que le GAC, voir paragraphe A, B, C. Donc 60 % des membres du GAC demande de rejeter, plutôt les membres du conseil d'administration, 60 %, demande de rejeter l'avis du GAC. Donc on peut citer l'article pertinent des statuts, mais là, c'est très important.

Donc Jeff, permettez-moi de vous dire que je suis un peu préoccupé par le fait de supprimer cette phrase. Il faut le lier aux statuts.

Et, pour ne pas redemander la parole par la suite, j'ai une question, ou plutôt un commentaire à l'attention de Jorge et des autres. Au premier point il est dit « ou autres raisons de politiques publiques ». La législation nationale et internationale ça inclut aussi les politiques. La législation nationale inclut les politiques, et la législation internationale aussi. Donc je ne comprends pas pourquoi on dit soit ça, soit ça.

Et ensuite, j'ai du mal à comprendre ce qu'on entend par les raisons de politiques publiques. De quoi s'agit-il ? Comment est-ce qu'on peut accepter ou expliquer pourquoi est-ce qu'on accepte des raisons politiques publiques et d'autres non ?

Donc par rapport aux lois nationales et internationales, il y a des politiques publiques. Et par rapport aux politiques publiques liées à l'internet, elles se trouvent au niveau national comme au niveau international. Donc pourquoi ici introduire ce terme « raison », raisons de politiques publiques ? Qui a introduit ce terme de raison, par rapport à la loi nationale, à la législation nationale et à la législation internationale je n'ai pas de problème là, mais par rapport aux raisons de politiques publiques, je ne comprends pas la raison d'être là, est-ce qu'on peut m'éclairer ?

ultérieures de nouveaux gTLD

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Et je vois que plusieurs personnes souhaitent intervenir. Et je vois qu'il y a une question aussi sur le chat qui paraît importante, de la part de Anne : est-ce que les statuts se limitent à l'avis consensuel du GAC et ne se concentrent pas sur l'avis individuel d'un pays par rapport à une candidature. Et comme Jorge et Luisa et Luisa ont répondu sur le chat : effectivement il semblerait que c'est lié uniquement à l'avis consensuel du GAC, et non pas à un avis individuel de certains pays. Je vais maintenant céder la parole à Paul du Royaume-Uni, avant de passer au chat.

ROYAUME-UNI :

Merci, bonjour à tous. Merci à tous de ces présentations et des documents extrêmement importants. Et nous sommes extrêmement reconnaissants de tout le travail effectué.

Je voulais aller dans le même sens que Kavouss par rapport au deuxième point ici. Je comprends bien l'explication qui a été donnée par Jeff, mais malheureusement, ça n'est pas conforme aux nouveaux statuts.

Il s'agit de donner des orientations aux candidats, et peut-être que tous les candidats ne vont pas prendre la peine de lire l'intégralité des statuts. Donc amender, il faut amender ce texte pour qu'il soit conforme aux nouveaux statuts.

Deuxième question, par rapport au premier paragraphe, lorsqu'il est dit : fondé sur la législation nationale et internationale, est-ce que vous pouvez expliquer un peu plus ce que ça veut dire ?

ultérieures de nouveaux gTLD

Est-ce qu'il s'agit d'une connexion quelconque, assez générale, avec une loi existante ? Ou est-ce qu'il y a des dispositions juridiques plus spécifiques ? Est-ce que vous pourriez expliquer un petit peu plus ce que vous entendez par cela ?

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Paul. Jeff, voulez-vous répondre aux interventions de Kavouss et Paul avant de céder la parole à Jorge ? Je vois que cette question est également posée sur le chat.

JEFF NEUMANN:

Oui, excusez-moi du délai. Je pense que par rapport à cette rédaction, et j'essaye ici de faire un petit exercice de mémoire, je ne pense pas qu'avec cette rédaction nous souhaitons modifier, finalement, le fond, ou apporter un changement de fond par rapport aux changements dans les statuts, et par rapport aux décisions des révisions indépendantes qui ont découlé de cela.

MANAL ISMAIL:

Si vous voulez prendre un petit moment pour vérifier tout cela et revenir vers nous, il n'y a pas de problème.

Bien, alors, continuons avec les demandes d'intervention. Sur la liste d'intervenants, j'ai Jorge et une autre question de la part d'Anne sur le chat. Alors, quel est le statut d'un avis individuel d'un pays qui fait objection à une candidature individuelle ? Lorsque ça s'est produit avec la première série, ces pays en question sont revenus au GAC, et

ultérieures de nouveaux gTLD

nous avons eu une discussion pour savoir s'il fallait élaborer ou pas un avis consensuel du GAC. Sinon, les pays individuels peuvent toujours, évidemment, soumettre leurs préoccupations, mais ça n'est pas considéré comme un avis consensuel du GAC. Mes collègues peuvent me corriger évidemment.

Jorge, excusez-moi, je vois que vous n'avez plus la main levée.

JORGE CANCIO:

Merci, pas de problème Manal. Si vous le permettez, je vais intervenir très brièvement sur cette question.

Je pense que ça nous renvoie aux alertes précoces, parce qu'il s'agit d'une alerte précoce, et non pas d'un avis. Ça, c'est ouvert aux membres individuels du GAC ou à un groupe de membres du GAC. Mais l'avis du GAC, en soi, c'est toujours un avis consensuel du GAC, conformément à nos principes opérationnels et aux statuts de l'ICANN.

Par rapport à ce qui a été dit par rapport à la politique publique, la différence que je vois moi, par rapport à la recommandation qui est élaborée par le groupe de travail sur le PDP, c'est que certains voulaient limiter la justification de l'avis consensuel du GAC sur la législation nationale ou internationale, tandis que d'autres voulaient être plus souples et inclure d'autres raisons ou motivations liées à la politique publique.

ultérieures de nouveaux gTLD

Et pour répondre à Kavouss quant à la description de l'avis du GAC dans les statuts, effectivement notre rôle est de fournir des avis à l'ICANN, par rapport aux questions gouvernementales, en particulier les questions liées à la politique internationale, aux accords internationaux ou lorsque cela peut avoir une incidence sur la politique publique. Donc ça, ça fait partie de notre mission au GAC.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. C'est très utile. J'ai Kavouss et ensuite Vernita. Et ensuite je demanderai à Jorge et à Luisa s'ils préfèrent passer à la question suivante ou continuer la discussion.

IRAN :

Merci Manal. Manal, vous travaillez là-dessus depuis 2001, donc depuis beaucoup plus longtemps que moi, mais je ne me souviens pas d'un avis du GAC dans lequel on aurait fait référence à la loi nationale, dans lequel quelqu'un aurait fait référence à sa loi nationale.

C'est une question qui a été soulevée, on peut en parler et parler de l'application de l'avis du GAC ou pas. Mais il n'y a aucun historique qui appuie cette idée comme quoi l'avis consensuel du GAC soit basé sur une loi nationale d'un membre du GAC.

Il y a beaucoup de lois nationales, beaucoup de pays, et donc la question c'est : a-t-on réellement besoin de ce premier point ? Est-ce

ultérieures de nouveaux gTLD

qu'on a déjà fait référence à la loi nationale, ou à toute autre loi dans le cadre de nos avis consensuels du GAC ?

L'avis consensuel, cela veut dire que tout le monde, ou au moins ceux qui n'ont pas d'objection formelle, et donc il n'y a pas besoin de faire référence à une loi nationale ou internationale. Je ne comprends pas pourquoi nous avons considéré que ce premier point était nécessaire.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Vernita allez-y.

VERNITA HARRIS:

Bonjour à tous. J'espère que vous m'entendez, merci. Alors merci pour cette présentation qui est très utile. Tout d'abord nous sommes d'accord avec ces propositions de recommandations.

Nous pensons qu'il nous faut quand même poursuivre la discussion, mais d'une manière générale, nous sommes d'accord. En particulier le délai pour les alertes, le dialogue et l'amendement des candidatures.

Nous pensons que cette évolution est tout à fait positive pour les séries futures, puisqu'il n'y avait pas ces alertes précoces en 2012, mais il y a quand même un enjeu. Et c'est ma question.

Il ne nous semble pas que si un pays ne fait pas partie du GAC, en fait, comment est-ce que l'alerte précoce fonctionnera ? Ça, c'est notre

ultérieures de nouveaux gTLD

question. Et j'espère que nous allons poursuivre la discussion là-dessus.

Et pour terminer, nous reconnaissons qu'il y a des enjeux en termes opérationnels par rapport à ces évolutions, mais nous pensons que cette opportunité de dialogue, dans le cadre des candidatures, donc tout ceci doit être limité dans le temps.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Vernita. Merci à tous ceux qui ont partagé leur point de vue.

Comme Kavouss l'a mentionné, je suis là effectivement depuis longtemps, et je crois qu'il y avait eu une discussion. Lorsqu'un pays n'est pas membre du GAC, soit ce pays rejoint le GAC, soit il communique sa préoccupation par l'intermédiaire d'un membre du GAC qui est du même avis. Et donc nous avons eu des cas de ce type par le passé.

Mais je crois que j'ai oublié une question de Jeff dans le chat, donc à votre avis, quel devrait être le texte « strong presumption » donc une hypothèse assez forte comme quoi la demande ne doit pas être approuvée par rapport aux statuts. Donc que perdrait le GAC sans intégrer cette phrase ? Je demande parce que le groupe de travail ne connaît pas la réponse à cette question. Et en tant que co-présidents, nous souhaitons noter que nous ne prenons pas position simplement pour demander des informations à fournir au groupe de travail.

ultérieures de nouveaux gTLD

Donc Vernita est-ce que ceci dépend de vous ?

VERNITA HARRIS: Non.

MANAL ISMAIL: Et bien sinon, cela veut dire que ceci vous appartient Kavouss.

IRAN : Oui, excusez-moi. J'ai une question par rapport au point 3. Il y est indiqué que l'avis du GAC doit être délivré après le début de la période de candidature. Donc « doit s'appliquer » s'est assez fort comme version. Et pour les chaînes individuelles uniquement. Pourquoi est-ce que cela ne s'applique pas aux autres chaînes. Et on parle également de candidatures groupées. Qu'est ce que cela veut dire ? C'est des candidatures communautaires ? Qu'est-ce que c'est que ces catégories de candidatures, ce n'est pas clair. Je ne comprends pas pourquoi il y a ces exemptions.

Pour moi, le GAC est libre de parler de n'importe quel avis au niveau individuel, au niveau communautaire, je parle là des candidatures. Et nous pouvons parler des exemptions, des exclusions, tant qu'il y a un avis consensuel du GAC. Donc je ne comprends pas cette phrase. Nous ne pouvons pas lier les mains du GAC totalement.

ultérieures de nouveaux gTLD

Est-ce que cet avis, qui nous a aidés jusqu'à maintenant, qui va directement au conseil d'administration est maintenant limité avec A, B, C ? Donc je ne comprends pas.

À part le point 2, donc amendement et proposition, je ne vois pas bien quel est le raisonnement, quelle est la justification, du premier point ou du troisième point.

MANAL ISMAIL:

Alors, je vois que Jeff a levé la main, donc ça tombe bien. Jeff à vous.

JEFF NEUMANN:

Oui, merci. Donc encore une fois, j'aimerais clarifier, sans prendre position, mais au moins essayer d'expliquer un petit peu plus le raisonnement, la logique.

Donc le troisième point avait pour objectif... Alors, attendez, je reviens en arrière. Donc un des objectifs principaux dans notre travail, et je parle là du PDP sur les procédures ultérieures, un des objectifs c'est de créer une certaine prévisibilité pour les candidats et pour la communauté dans son ensemble pour cette prochaine série ; ces prochaines séries.

Ce qui fait que la première série n'était pas prévisible, c'était qu'on ne savait pas quels étaient les types de problèmes, les différents problèmes qu'on allait avoir. Et également le fait qu'il y a eu un avis sur différentes catégories de chaînes qui s'appliquaient à des dizaines, voir plus de chaînes.

ultérieures de nouveaux gTLD

Et donc, les candidats ont eu le sentiment, ils nous l'ont dit dans notre groupe, c'est que tout d'un coup, il y avait de nouvelles exigences qui étaient ajoutées à leur candidature après que celles-ci avaient déjà été envoyées. Et donc ceci aurait pu avoir un impact, en tout cas c'est ce qu'ils ont dit, sur leur modèle de travail ou autre modèle de fonctionnement qu'ils avaient choisi.

Donc l'espoir, ou l'idée, c'était de tirer des leçons par rapport à ces différentes candidatures. Et donc notre groupe a incorporé ces différentes catégories d'avis, qui s'appliquaient à différentes candidatures, et l'idée c'était qu'à l'avenir, une fois que les candidatures sont envoyées, et bien le GAC appliquerait ces avis à des chaînes individuelles plutôt que d'introduire une nouvelle catégorie, catégorie 3, donc type de candidature, pour laquelle il y aurait un nouvel ensemble d'exigences.

Donc l'idée, ce n'est pas d'avoir un impact sur l'avis du GAC, parce que l'avis du GAC peut s'appliquer à différentes chaînes, mais l'idée c'était d'ajouter un certain de niveau de prévisibilité.

J'espère que cela vous aide à comprendre le raisonnement que nous avons suivi au groupe de travail, et tout ceci donne encore lieu à des discussions. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jeff de nous avoir donné la logique. Je vois que Kavouss a levé la main. Kavouss vous avez la parole.

ultérieures de nouveaux gTLD

Nous ne vous entendons pas Kavouss, je ne sais pas si vous parlez. Nous ne vous entendons pas Kavouss. Et vous avez disparu de l'écran en plus.

Kavouss? Nous ne vous entendons pas. Nous allons essayer de résoudre ce problème technique que nous avons avec Kavouss.

IRAN : Est-ce que je baisse la main ? Qu'est-ce que je fais ?

GULTEN TEPE : Nous vous entendons maintenant, allez-y Kavouss.

IRAN : Ha je suis vraiment désolé, j'ai gaspillé le temps de mes collègues. J'ai participé à plusieurs réunions et cette question de la prévisibilité ne doit pas nous lier les mains. Je comprends bien, Jeff a bien évoqué ce qu'il s'est passé. Mais ceci doit être traité au cas par cas. Nous ne devons pas avoir une loi générale ou une restriction générale des avis du GAC pour quelque chose que l'on appelle les différents groupes, les différentes catégories de candidature.

S'il y a des cas, tel que ce que Jeff a mentionné, et bien, il faut qu'il y ait des spécifications pour chaque cas. Donc je suis vraiment désolé, mais en tant que membre du GAC, je ne peux pas me prononcer de manière positive sur ce point 3, tel qu'il existe maintenant. Merci.

ultérieures de nouveaux gTLD

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. D'autres commentaires là-dessus ?

Nous n'avons pas le temps de nous lancer dans les nouvelles thématiques, il ne nous reste que 2 minutes. Je peux peut-être repasser la parole au responsable des différentes thématiques, je ne sais pas s'il y a des choses que nous pouvons faire pendant les quelques minutes qu'il nous reste.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup, Manal, merci à tous ceux qui ont participé à cette discussion. Nous avons beaucoup de choses à traiter, alors je vais utiliser cette minute qui reste pour présenter les actions de suivi. On pourrait peut-être y réfléchir pendant la pause et ensuite poursuivre la discussion.

Donc voilà un petit peu comment nous avons décidé de lancer la discussion sur les séries ultérieures au cours des mois à venir. Ce que je suggère, ce que je vous suggère c'est de suivre ce qui a été effectué lors des semaines qui se sont déroulées, des dernières semaines. Les responsables et les dirigeants du GAC, donc Luisa et moi-même ainsi que les vice-présidents qui sont intéressés pourront guider le travail intersession sur ces sujets et sur d'autres sujets qui seront identifiés dans la fiche de suivi du GAC.

Il y aura coordination du point de vue du GAC que nous communiquerons à la GNSO au cours des mois à venir, jusqu'à l'ICANN 68. Nous allons préparer le point de vue de l'ICANN 67, et avancer nos recommandations pour la suite.

ultérieures de nouveaux gTLD

FR

Donc je vous laisse y réfléchir pendant la pause. Et nous pourrons en reparler ensuite. Je repasse maintenant la parole à Manal.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Nous avons fort bien utilisé le temps alloué, il est maintenant temps de prendre une petite pause de 15 minutes. Veuillez être de retour s'il vous plait à l'heure prévue pour que l'on puisse poursuivre nos discussions sur les procédures ultérieures. À la demie s'il vous plait. Merci. À tout de suite.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]